



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Gendarmerie nationale**

N° 033950 du **23 JUIN 2021**  
GEND/CAB

Réf: - Arrêté du 2 juin 2020 modifiant  
l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à  
l'organisation et aux attributions des  
échelons de commandement de la  
gendarmerie de métropole ;  
- Circulaire n° 120.000 GEND/DSF du 18  
octobre 2019 (class. : 12.05) .

Le général d'armée Christian Rodriguez,  
directeur général de la gendarmerie nationale

aux

« destinataires *in fine* »

**Objet** : Réorganisation de la chaîne de commandement territorial de la gendarmerie.

**Pièces-jointes** : - Chronologie et modification du corpus réglementaire ;  
- Organigrammes des treize régions de gendarmerie.

Mise en œuvre à l'été 2014, dans un contexte de transformation de l'action publique territoriale, la première réforme de la chaîne du commandement territorial de la gendarmerie nationale s'est traduite par la mise au format divisionnaire des états-majors et, dans les régions non chefs-lieux de zone de défense et de sécurité, par la fusion des échelons régional et départemental.

La deuxième étape de la transformation du commandement territorial vise désormais à ajuster le dimensionnement des états-majors régionaux aux treize régions administratives créées par la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015, relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Le bilan positif de la préfiguration menée en Normandie en 2020 confirme l'intérêt de parachever cette réforme.

Force armée placée sous l'autorité du ministre de l'intérieur, la gendarmerie nationale s'appuie sur une chaîne de commandement structurée : chaque échelon constitue un relais de mise en œuvre des décisions ou des opérations. La phase préparatoire à la réforme a retenu, à partir des propositions des commandants de région, le principe d'une maquette « pivot » des états-majors.

Tout en adaptant certaines spécificités régionales propres au contexte et à l'implantation géographique, ce format normalisé garantit la coordination générale des échelons de commandement. Chaque région de gendarmerie dispose de sa propre cible annexée à la présente décision pour conduire sa réforme, avec l'appui des directions et services de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Au cœur de la démarche « GEND 20.24 », la réorganisation territoriale s'inscrit sur deux axes :

- un ré-assièttage régional des formations administratives territoriales qui assure une meilleure lisibilité de la gendarmerie nationale, cohérente avec l'architecture de sécurité intérieure et l'ordonnancement de la déconcentration de l'État ;
- une rationalisation des missions qui permet à la région de gendarmerie d'assurer la responsabilité du fonctionnement quotidien du service, et qui attribue aux régions chefs-lieux de zone de défense et de sécurité, sans préjudice des attributions opérationnelles des groupements, la compétence subsidiaire en matière de pilotage des opérations et de gestion de crise.

Cette réforme dans ses composantes doctrinales, administratives, organisationnelles et techniques (Agorh@ et applications métiers) sera conduite du **1<sup>er</sup> septembre 2021 au 1<sup>er</sup> septembre 2022**. À cette date, les huit groupements « formations administratives » redeviendront des groupements de plein exercice et seront subordonnés à la région de gendarmerie.

La période de transition doit permettre au commandement territorial, dans un souci de sécurisation technique et de progressivité de la transformation, d'organiser et d'accompagner la montée en puissance des ressources humaines (mobilité, formation) de la nouvelle organisation. Avec sa DZOE ou sa DE, sa DRR et ses unités remodelées, la nouvelle architecture sera déployée en préfiguration tandis que l'ancienne (DO, BPCO, etc.) sera maintenue autant que nécessaire à la gestion transitoire des personnels. Les modalités de détachement et d'affectation seront précisées par la DPMGN.

Sur le volet des opérations, chaque division des opérations des groupements « formations administratives » se recentrera dès l'été 2021 sur l'activité du groupement chef-lieu. La décision de fonctionner en s'appuyant sur le nouvel état-major est prise par le commandant de région dès lors qu'il en estime les conditions nécessaires comme étant réunies.

Sur le plan des ressources humaines, les situations particulières seront soumises aux gestionnaires nationaux et locaux dans le cadre d'un dialogue de gestion personnalisé qui devra composer entre les impératifs professionnels et les situations individuelles. Les dispositions réglementaires propres à l'accompagnement indemnitaire des restructurations seront prises par la DPMGN et applicables dès l'été 2021 pour une période de trois ans. Les autres textes réglementaires dans le domaine des ressources humaines (avancement, discipline, notation, délégations de pouvoirs, indemnitaire, etc.) seront modifiés au cours de la période transitoire.

Pour chacune des treize régions de gendarmerie, la DSF établira une circulaire propre aux modalités techniques et administratives de réorganisation.

Général d'armée Christian Rodriguez



## DESTINATAIRES :

- Commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris ;
- Commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;
- Commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est ;
- Commandant la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud ;
- Commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord ;
- Commandant de la région de gendarmerie Grand-Est et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est ;
- Commandant la région de gendarmerie de Bretagne et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- Commandant la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne ;
- Commandant la région de gendarmerie de Centre-Val-de-Loire, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Loiret ;
- Commandant la région de gendarmerie des Pays de la Loire, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique ;
- Commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime ;
- Commandant de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or ;
- Commandant de la région de gendarmerie de la Corse, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud ;
- Commandant adjoint de la région de gendarmerie Grand-Est, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Marne ;
- Commandant adjoint de la région de gendarmerie Grand-Est, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin ;
- Commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-comté, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Doubs ;
- Commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Vienne ;
- Commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne ;
- Commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault ;
- Commandant adjoint de la région de gendarmerie des Hauts-de-France, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Somme.

## **COPIES :**

- Inspecteur général des armées-gendarmerie ;
- Inspection générale de la gendarmerie nationale ;
- Commandant du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale :
  - Centre national d'assistance aux utilisateurs :
    - Département applications métiers.
  - État-major :
    - Bureau de l'organisation, de la performance et du conseil budgétaire.
  - Service des ressources humaines :
    - Section du système des opérations et du renseignement ;
    - Section des systèmes d'information opérationnels.
  - Trésorerie militaire pour l'activité des forces de la gendarmerie.
- Chef du service historique de la défense - département de la gendarmerie nationale ;
- Chef du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur ;
- Commandant du commandement des réserves de la gendarmerie nationale.

## **DIFFUSION INTÉRIEURE :**

- Cabinet DGGN ;
- Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale :
  - Groupement de sécurité et d'appui :
    - Centre d'études et de documentation.
- Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ;
- Direction des soutiens et des finances :
  - Sous-direction de l'immobilier et du logement ;
  - Sous-direction administrative et financière ;
  - Sous-direction de l'organisation et des effectifs :
    - Bureau des effectifs et des référentiels :
      - Section des applications d'organisation.
- Direction des opérations et de l'emploi ;
- Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure ;
- Service de la transformation.

# Chronologie de la modification du corpus réglementaire

La Gendarmerie Nationale est organisée en 21 FA

La Gendarmerie Nationale est organisée en 13 régions

Circulaire général d'organisation

Circulaires techniques d'organisation (une par RG13)

arrêté relatif aux attributions des ETC (arrêté du 21 décembre 2015)

Arrêté de restructuration pour les personnels civils

Arrêté de restructuration pour les militaires

Arrêté fixant la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution de l'IFR

Arrêté fixant la liste des FA de la GN (arrêté du 02/06/2020)

Décision portant désignation RBOP et RUO P152 (décision du 02/06/2020)

Arrêté portant délégation de pouvoirs du MININT en matière d'administration et gestion du personnel militaire de la GN

Arrêté fixant pour la GN la liste des AM1 et AM2

Arrêté relatif aux chaînes de notation et de fusionnement

Arrêté relatif à la commission d'avancement

Abrogation délégation RPA

Abrogation de la délégation OS et signature d'une nouvelle délégation OS

mai

juin

juillet

août

CT  
GN

1<sup>er</sup>  
Septembre  
2021

1<sup>er</sup>  
Septembre  
2022

1<sup>er</sup>  
Janvier  
2023

